



**LETTRE OUVERTE  
A MME LE MINISTRE DU TRAVAIL**

Madame Elisabeth Borne  
Ministre du Travail  
127, Rue de Grenelle  
75007 Paris

Le 12 mai 2022

Madame la Ministre du Travail,

Dans le contexte d'une inflation structurelle et d'une politique salariale globalement insuffisante, les salariés de la branche des Sociétés Financières (ASF) sont en perte de pouvoir d'achat malgré leur travail, leurs performances et la rentabilité financière des entreprises concernées. Le contrat social n'est pas respecté.

De plus, nos métiers requièrent une haute technicité et compétences indispensables au fonctionnement et à la rentabilité des activités de financement de l'économie française.

En date du 7 avril 2022, l'intersyndicale constituée de toutes les organisations CFTC-CGT-FO-SNB CFE CGC-UNSA avait sollicité les représentants patronaux de la branche des Sociétés Financière ASF pour l'organisation d'une réunion paritaire en urgence avec unique point à l'ordre du jour : « Salaires et Revenus Minima Garantis 2022 ».

La délégation patronale avait répondu favorablement à notre demande de réunion paritaire sur la revalorisation salariale. Elle s'était engagée à revenir vers nous dans un délai de 15 jours. Aujourd'hui, nous déplorons que ce dernier engagement ne soit pas respecté.

La délégation patronale de l'ASF décide seule, en dédaignant et en écartant les organisations syndicales représentatives, au mépris du paritarisme.

Par décision unilatérale, les représentants patronaux de l'ASF ont adressé une recommandation à caractère obligatoire destinée aux entreprises de la branche en date du 25/04/2022.

Cette recommandation oblige les entreprises à une augmentation des RMG de + 1,8 %.

**« Ils l'ont décidé et ils l'ont fait ».**



Malgré cette revalorisation de +1,8 % des minima garantis de la branche, nous constatons que les niveaux de rémunération des deux premiers coefficients de notre grille salariale sont encore placés en-dessous du SMIC revalorisé au 1<sup>er</sup> mai 2022 par le gouvernement.

Aujourd'hui, des salariés, stagiaires et alternants reçoivent un salaire inférieur au SMIC. Cette situation contribue à la précarité des jeunes actifs et étudiants. C'est inacceptable.

Les Organisations Syndicales Représentatives sont attachées au paritarisme et au maintien d'un dialogue social responsable et constructif pour l'intérêt des entreprises de notre branche et des salariés que nous représentons.

A ce jour, le dialogue social constructif tant attendu n'existe pas au sein de notre branche des sociétés financières de l'ASF.

C'est pourquoi, nous vous adressons la présente pour obtenir un entretien avec vous, en notre qualité d'intersyndicale constituée de l'intégralité des organisations CFTC-CGT-FO-SNB CFE CGC-UNSA.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

**L'intersyndicale CFTC-CGT-FO-SNB CFE CGC-UNSA**